

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE DE DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **le lundi 13 novembre 2023 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude de demandes de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 13 novembre 2023 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

3.1 Propriété sise au 709 rue Étienne-Raymond

Lot 3 254 462 du Cadastre du Québec

Dérogation : Permettre la mise en place des conteneurs à déchets dans la cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 5.3 *m*) du règlement de zonage numéro 1391-2007

3.2 Propriété sise au 1334 1^{re} rue du Parc-Industriel

Lot 3 253 889 du Cadastre du Québec

Dérogations : Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement dont (1) la largeur de l'allée de circulation aura 4,72 mètres au lieu d'un minimum de 6,5 mètres, tel qu'exigé à l'article 9.5 *e*) du règlement de zonage numéro 1391-2007 et (2) la bordure entourant l'aire de stationnement sera aménagée à une distance inférieure à un mètre de la ligne de propriété latérale gauche au lieu d'un minimum d'un mètre, tel qu'exigé à l'article 9.3 *b*) du règlement de zonage numéro 1391-2007.

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES CI-HAUT MENTIONNÉES

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.